



# Plan Climat Air Énergie Territorial De la CCGSTG Résumé non technique

Décembre 2018

Version du 15/01/2019



*Entre Béton Et Nuages*



# Sommaire

1.	Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial : objectifs et enjeux.....	3
2.	Le périmètre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Sud Tarn et Garonne ..	4
3.	Les documents constitutifs du PCAET de Grand Sud Tarn et Garonne .....	5
3.1.	Les documents de diagnostic .....	5
3.2.	La stratégie et le programme d'actions .....	6
4.	Le déroulé de la démarche :.....	8
4.1.	Du diagnostic à la stratégie.....	8
4.2.	De la stratégie au programme d'actions .....	8
5.	Le PCAET de Grand Sud Tarn et Garonne .....	10
5.1.	Résumé des diagnostics .....	10
5.2.	La stratégie et le programme d'actions .....	11
6.	Le dispositif global de suivi et d'évaluation.....	19

# 1. Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial : objectifs et enjeux

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a rendu obligatoire la réalisation de Plan Climat Air Energie Territoriaux pour les territoires de plus de 20 000 habitants. Des contenus précis en matière de diagnostics et de thématiques à traiter sont fixés par décret.

Mais au-delà des exigences réglementaires, les Plans Climat Air Energie Territoriaux sont des démarches qui permettent d'anticiper :

- l'impact du changement climatique en matière de qualité de vie et de risque pour la population (impact sur l'agriculture, sur les îlots de chaleurs et le risque de canicule, sur les risques majeurs, ...),
- l'impact de l'énergie chère sur le tissu économique de la collectivité, en anticipant la vulnérabilité du territoire et en préparant des réponses opérationnelles,
- les risques sociaux pour la population, en maîtrisant les possibles situations de précarités énergétiques et de pollution de l'air.

La Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, issue de la loi Notre, est par ailleurs lauréate de l'appel à projet « *Territoires engagés dans la transition énergétique et écologique ambitieuse en Région Occitanie* » de l'ADEME et de la région.

Ainsi un PCAET doit permettre de réduire l'impact climatique d'un territoire, mais il doit surtout être l'occasion de mener une démarche prospective permettant d'anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie. Il comporte donc un volet économique et social de premier ordre.

Le Plan Climat est ainsi un outil qui permet d'allier transition énergétique avec pérennité du bien-être des habitants et performance économique du territoire. L'élaboration du PCAET est aussi un temps dédié à la construction de la nouvelle gouvernance intercommunale et à la cohésion de la nouvelle équipe d'agents pour créer une cohérence entre les différentes compétences.

## 2. Le périmètre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Sud Tarn et Garonne

Le PCAET est porté à l'échelle de la communauté de communes de Grand Sud Tarn et Garonne qui est constitué de 26 communes et compte près de 41 800 habitants (2018).



*NB : En janvier 2019, sortie d'Escatalens*

# 3. Les documents constitutifs du PCAET de Grand Sud Tarn et Garonne

## 3.1. Les documents de diagnostic

Les diagnostics ont été réalisés sur le dernier trimestre 2017 :

- Emissions de gaz à effet de serre et potentiel de réduction,
- Consommations énergétiques, potentiel de réduction et coûts associés,
- Productions énergétiques et potentiel de développement,
- Emissions de polluants atmosphériques et possibilité de réduction,
- Présentation des réseaux, de transport et distribution d'énergie,
- Estimation de la séquestration carbone et de ses possibilités de développement,
- Vulnérabilité du territoire aux effets au changement climatique.

La Communauté de communes a par ailleurs initié un bilan carbone territorial Scope 3.

Un état initial de l'environnement a également été réalisé en vue de la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET.

Les enjeux identifiés grâce à ces diagnostics sont :

- Pour baisser les consommations d'énergie, il faut agir :
  - sur les transports (34 % des consommations répartis ainsi ¾ VL – ¼ PL)
  - sur le résidentiel (29 % d'électricité)
  - sur l'alimentation/agriculture (information issue du bilan carbone territorial).
- Pour baisser les émissions de gaz à effet de serre, il faut agir en priorité sur les transports.
- Le territoire connaît un fort potentiel de développement des énergies renouvelables ; les EnR représentent 9 % des consommations du territoire.
- Les principaux secteurs émetteurs de polluants atmosphériques sont les transports, le résidentiel et l'agriculture.
- les principales vulnérabilités du territoire face au changement climatique sont :
  - Une augmentation de la pression sur la ressource en eau et conflit d'usages : économies à réaliser,
  - Biodiversité fragile à préserver,
  - Augmentation des canicules,
  - Augmentation des risques inondation.
- Une facture énergétique élevée, sans plus-value locale, avec une forte hausse à prévoir : l'énergie = un enjeu social fort.

## 3.2. La stratégie et le programme d'actions

La stratégie a été travaillée par les élus, municipaux et communautaires, lors de deux séminaires. Elle a été partagée avec la population lors d'un forum de concertation en juin 2018 ; l'avis de la population a été inclus à la note de synthèse pour délibérer sur la pré stratégie.

La stratégie est composée :

- Des objectifs quantifiés par thème et par secteur,
- D'une vision du territoire : les orientations stratégiques pour atteindre ces objectifs.

Finalités	Objectifs stratégiques à 2050
<b>F1 : Un territoire qui réduit ses consommations d'énergie</b>	Sobriété énergétique dans le résidentiel
	Supprimer la précarité énergétique
	Exemplarité sur le patrimoine public
<b>F2 : Un territoire qui produit un mix énergétique local</b>	Favoriser et organiser les projets de production d'ENR d'envergure
	Développer les ENR en diffus
<b>F3 : Un territoire qui réduit les déplacements motorisés et leurs impacts sur la qualité de l'air et les émissions de GES</b>	Réduire les distances au quotidien et la place de la voiture
	Offrir des alternatives attractives à la voiture individuelle
	Développer les motorisations alternatives
<b>F4 : Un territoire qui anticipe le changement climatique</b>	Travailler sur la raréfaction de l'eau
	Protéger les populations des fortes chaleurs
	Réduire les risques naturels et préserver la biodiversité
<b>F5 : Un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire</b>	Inciter à la consommation alimentaire locale et bas carbone
	Préserver le potentiel agricole et forestier dans le cadre d'une exploitation respectueuse de l'Homme et de l'environnement
	Convaincre les acteurs socio-économiques de s'engager dans la TEE
<b>F6 : Un territoire qui encourage les nouveaux modes de production et de consommation</b>	Développer l'économie circulaire et solidaire
	Mobiliser les acteurs du territoire
<b>F7 : un territoire exemplaire qui coordonne et pilote le PCAET</b>	Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET
	Mener une démarche d'exemplarité interne

Les objectifs stratégiques décrivent le ou les résultats visés par la politique en 2050.

Les objectifs stratégiques sont complétés par des objectifs opérationnels qui décrivent ce qu'il faut mettre en œuvre d'ici 2030. La définition de ces objectifs est un travail conjoint des élus et des agents.

Le premier programme d'actions rassemble les actions qui seront mises en œuvre entre 2019 et 2024 au regard des possibilités identifiées fin 2018 :

- Par la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne,
- Par les communes membres,
- Par les partenaires.

Ce 1<sup>er</sup> programme répond aux enjeux identifiés comme prioritaires ; il est cohérent avec les moyens de la collectivité et avec les compétences à exercer définies en décembre 2018 (cf. échéances de la loi Notre) ; il témoigne des retours / apports des communes membres du territoire (questionnaire) et des membres du comité de pilotage.

- L'évaluation environnementale stratégique et son résumé non technique a été construite tout au long du processus d'élaboration du PCAET. Elle a réinterrogé de manière itérative toutes les phases de construction.
- Le dispositif de suivi/ évaluation complète les éléments du PCAET. Le suivi se fera annuellement ; il pourra engendrer des évolutions opérationnelles, il permettra de rendre compte de l'action engagée et fera l'objet d'une communication spécifique auprès des élus, partenaires, usagers. Le dispositif d'évaluation permettra d'élaborer le bilan à trois et six ans. Il se situe à un niveau stratégique (finalité/objectif stratégique).

Le dispositif de suivi/évaluation sera suivi grâce à des instances spécifiques (cotech/copil).

Ce dispositif a été élaboré de manière participative avec un groupe de travail dédié, constitué d'élus et d'agents.

## 4. Le déroulé de la démarche :

### 4.1. Du diagnostic à la stratégie

Le PCAET de Grand Sud Tarn et Garonne a été défini selon une démarche de co-construction progressive.

Suite à la réalisation des diagnostics, deux séminaires d'élus ont été conduits :

- Le 6 mars 2018 – pour travailler la Vision : à partir des éléments de diagnostic, définition d'un futur souhaité,
- Le 16 mai 2018 – pour identifier le Chemin à emprunter : à partir de la Vision définie, quels leviers quantifiés et quels moyens pour les activer aujourd'hui.

En matière de concertation externe, Grand Sud Tarn et Garonne a choisi deux cibles prioritaires :

- les entreprises du territoire, rencontrées dans le cadre d'un Petit Déj Eco le 30 mai 2018 (programmation Les Champs des possibles),
- les habitants, qui ont pu participer à un Forum de concertation le 9 juin et qui ont pu accéder à un questionnaire en ligne (environ 50 réponses en ligne).

Ce sont en tout plus de 100 participants qui ont contribué pour un total de 200 heures de travail. Ces travaux ont permis de partager les enjeux du territoire, de proposer des objectifs et d'identifier de premières pistes d'actions à mettre en œuvre.

Sur cette base une pré-stratégie a été rédigée et quantifiée puis a fait l'objet d'apports successifs dans le cadre d'un comité technique, d'un comité de pilotage et d'un conseil communautaire.

Ainsi la quantification des réductions d'émissions de gaz à effet de serre et d'économie d'énergie attendus par poste correspond à une quantification des leviers identifiés lors de séminaires d'élus, partagé en concertation et retravaillé dans le cadre des instances de pilotage afin de correspondre à un niveau d'ambition élevé mais réaliste et adapté aux spécificités territoriales (cf. ci-après paragraphe « les objectifs quantifiés »).

### 4.2. De la stratégie au programme d'actions

Le 4 juillet 2018 un séminaire des services a réuni 31 agents. Ces derniers ont pu conforter la structure opérationnelle de la stratégie et y inscrire les actions en cours, en projet ainsi que les nouvelles idées.

Par la suite, chaque chef de services et partenaires (CCI 82, CMA 82, Chambre d'agriculture 82, Conseil départemental) ont été rencontrés afin d'approfondir le contenu de leurs actions. Les communes ont été consultées par le biais d'un questionnaire.

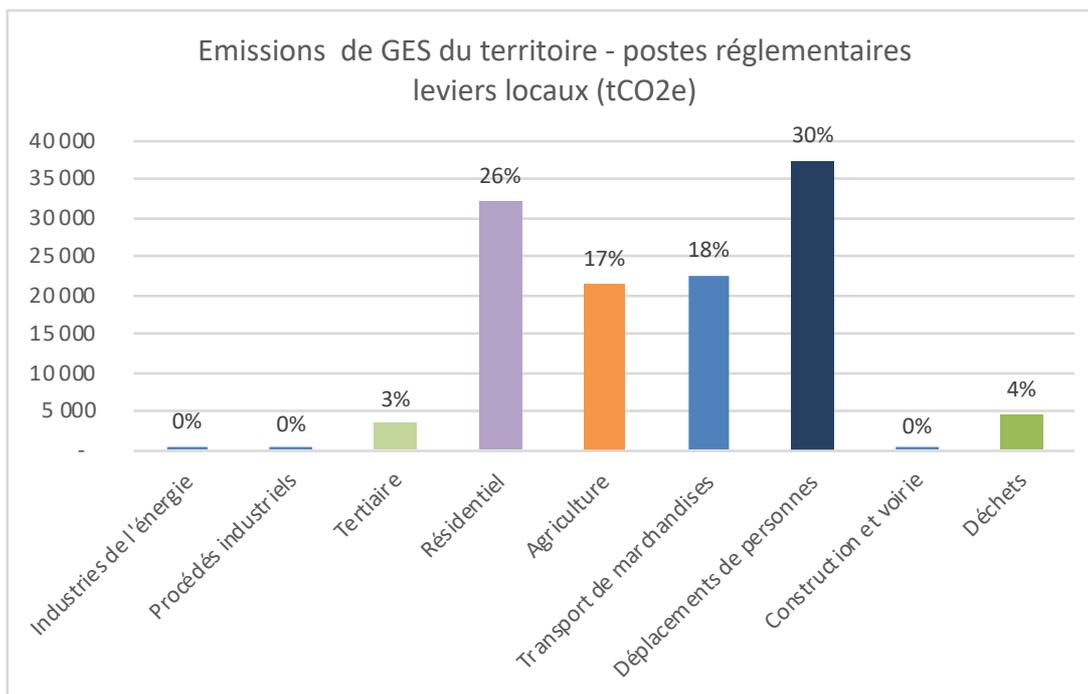
Sur cette base, le programme d'actions a été rédigé, a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Il a ensuite été validé en comité technique, en comité de pilotage, en bureau et en conseil communautaire.

# 5. Le PCAET de Grand Sud Tarn et Garonne

## 5.1. Résumé des diagnostics

Les diagnostics menés ont permis d'identifier les principaux enjeux du territoire, qui sont synthétisés dans le tableau suivant.

Émissions de gaz à effet de serre	1 principal secteur émetteur (postes réglementaires hors transit A62 et DRIMM) : transport de personnes (31%), Résidentiel (26%), transport de marchandise (17%), agriculture (17%).
Stockage de carbone	Un stock de 25 fois les émissions annuelles de GES du territoire. Mais un changement d'affectation des sols qui fait diminuer le stock et augmenter le Bilan territorial de GES de 2,1 % par an.
Consommation d'énergie finale	2 principaux secteurs consommateurs : résidentiel (41%), transport (36 %). Suivis par le secteur tertiaire (16%) et agricole (6%) et industriel (2%)
Production et consommation des ENR	13% d'ENR locales dans la consommation d'énergie du territoire, dont 65 % pour le bois bûche (en foyers ouverts peu efficaces), 14 % pour le photovoltaïque, 14% la production d'électricité à partir de biogaz.
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air méconnue. La principale source est de loin le transport routier (en particulier pour les NOx) suivi par le résidentiel et l'agriculture.
Réseaux énergétiques	Des capacités d'injection d'ENR dans les réseaux encore méconnue
Vulnérabilité au changement climatique	A l'horizon 2050, le réchauffement climatique engendrera une vulnérabilité du territoire qui se traduira par : <ul style="list-style-type: none"><li>• Une augmentation de la pression sur la ressource en eau avec un risque pour les habitants (eau potable) et pour les agriculteurs (production) de ne pas avoir assez d'eau,</li><li>• Une augmentation des canicules,</li><li>• Une augmentation du risque inondation</li><li>• Une biodiversité fragilisée</li></ul>



Profil d'émissions de GES du Territoire de Grand Sud Tarn et Garonne, périmètre réglementaire, leviers d'actions locaux

## 5.2. La stratégie et le programme d'actions

### 5.2.1. La stratégie

- **Les objectifs quantifiés**

Afin de cadrer les objectifs, il a été décidé de décliner sur le territoire :

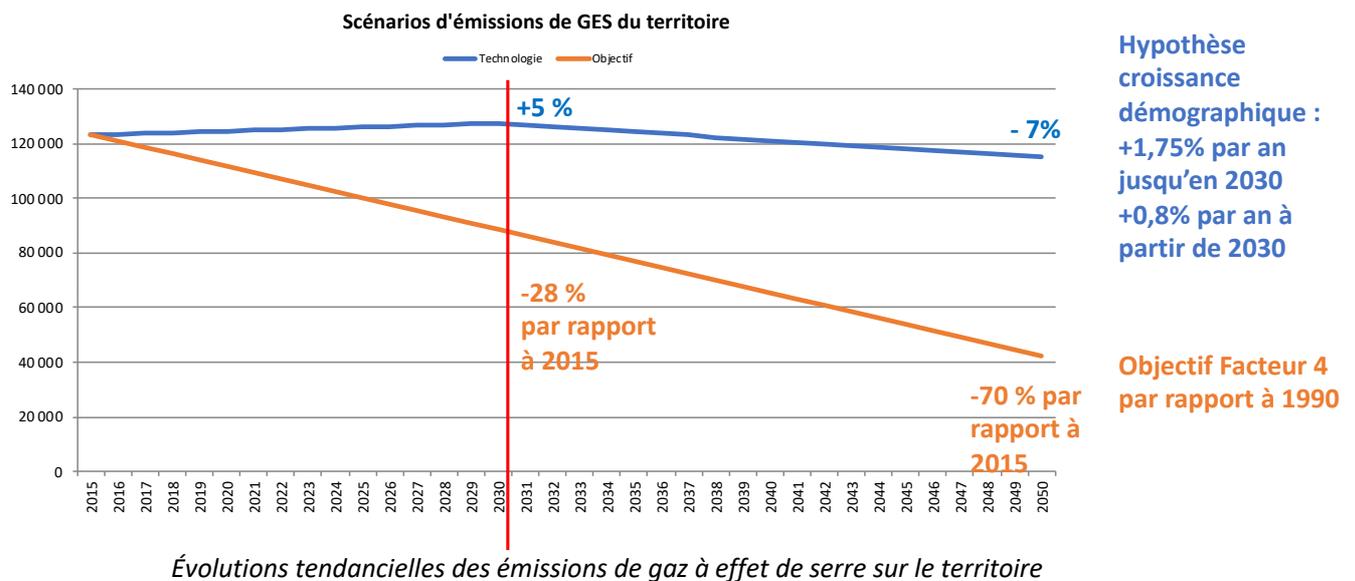
- **Les objectifs nationaux inscrits dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) :**
  - **Réduire les émissions de GES de -40% en 2030** (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte [LTECV]) et de -75% en 2050 (Facteur 4 de la loi POPE), par rapport à 1990<sup>1</sup>. Il n'existe pas de données disponibles pour Grand Sud Tarn et Garonne à cette date. Or, au niveau national, les émissions ont baissé entre 1990 et 2013. Le chemin restant à parcourir est de -28 % entre 2014 et 2030 et -70% d'ici 2050. Nous faisons l'hypothèse d'une stagnation entre 2014 et 2015. **L'objectif de référence est donc de -28 % d'émissions de GES sur le territoire de Grand Sud Tarn et Garonne entre 2015 et 2030.**
  - **Réduire les consommations d'énergie de 20 % d'ici 2030** par rapport à 2012. En l'absence de donnée disponible nous faisons l'hypothèse d'une stagnation des consommations entre 2012 et 2015. **L'objectif est donc de -20% entre 2015 et 2030.**

- **L'objectif régional de la démarche Région à Energie Positive : être territoire à énergie positive avant 2050 afin de contribuer significativement.**

La déclinaison locale de ces objectifs s'appuie sur l'élaboration de scénarios d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie qui permettent de dimensionner les efforts à fournir sur le territoire. Il s'agit ainsi de quantifier le niveau d'ambition nécessaire pour chaque levier d'action afin d'atteindre l'objectif défini.

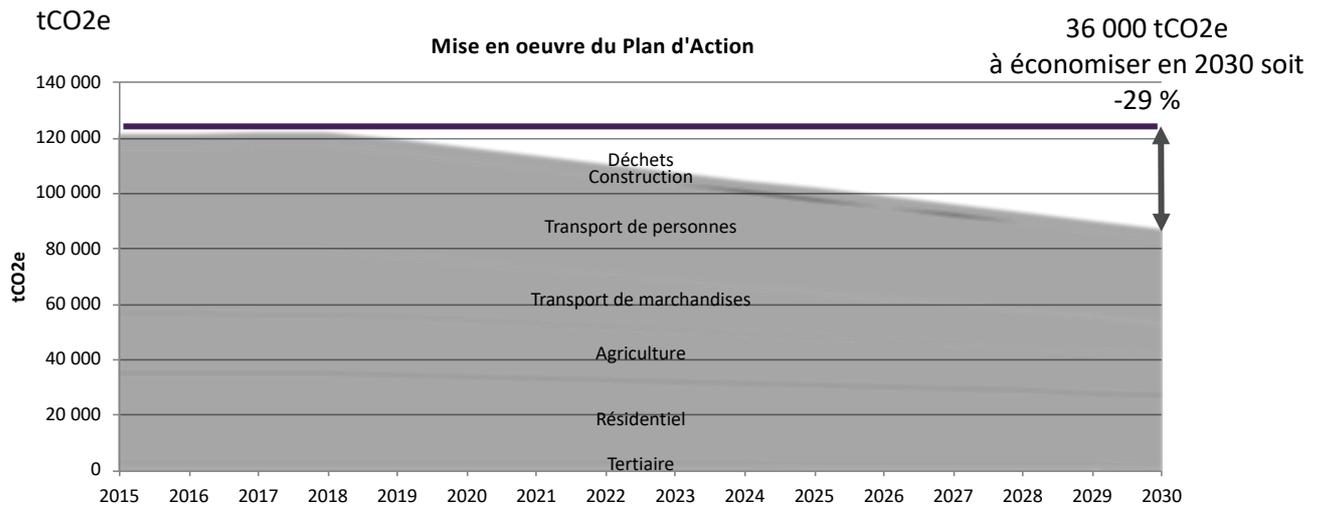
Les scénarios présentés ici sont les suivants :

- **Scénario tendanciel ou sans effort**
  - poursuite des tendances d'évolution du territoire et aucune action mise en œuvre.
  - gains « sans efforts » permis par les évolutions technologiques et réglementaires (nouveaux bâtiments en RT2020, diminution des émissions des véhicules lors du renouvellement du parc roulant, ...).
- **Scénario Objectif LTEPCV**
  - Scénario de référence à atteindre déclinant les objectifs LTECV sur le territoire.

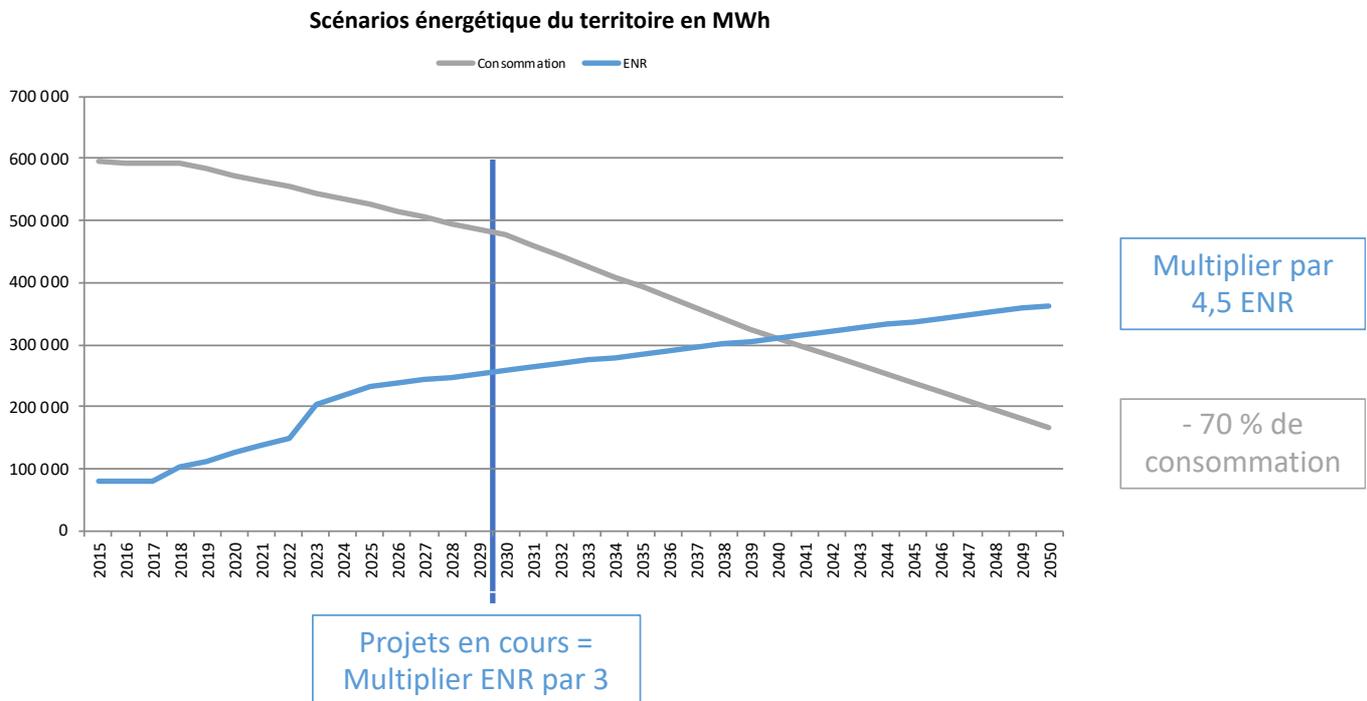


Le scénario d'objectif LTEPCV a ensuite été décliné par secteur du bilan des émissions de gaz à effet de serre, afin de quantifier les efforts sectoriels à réaliser. Cette sectorisation a été d'abord réalisée en proportion du poids du secteur dans le bilan du territoire puis déclinée en leviers d'actions. Sur cette base, un niveau d'ambition par levier d'action a été précisément quantifié : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, puissance d'énergie, etc.

Ces propositions de leviers d'actions quantifiés ont été soumises aux élus et aux instances de pilotage qui ont progressivement fait évoluer les objectifs quantifiés afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes et adaptés au territoire. Ils ont, en particulier, intégré l'analyse des potentiels de réduction par secteur, la maturité des acteurs et l'état d'avancement des projets existants.



Grand Sud Tarn et Garonne a retenu pour la maîtrise de l'énergie un scénario cohérent avec l'objectif calé sur la LTECV pour 2030 et qui permet d'être conforme à l'ambition régionale REPOS pour 2050.



*Evolution des consommations et production d'énergie du territoire selon le scénario retenu*

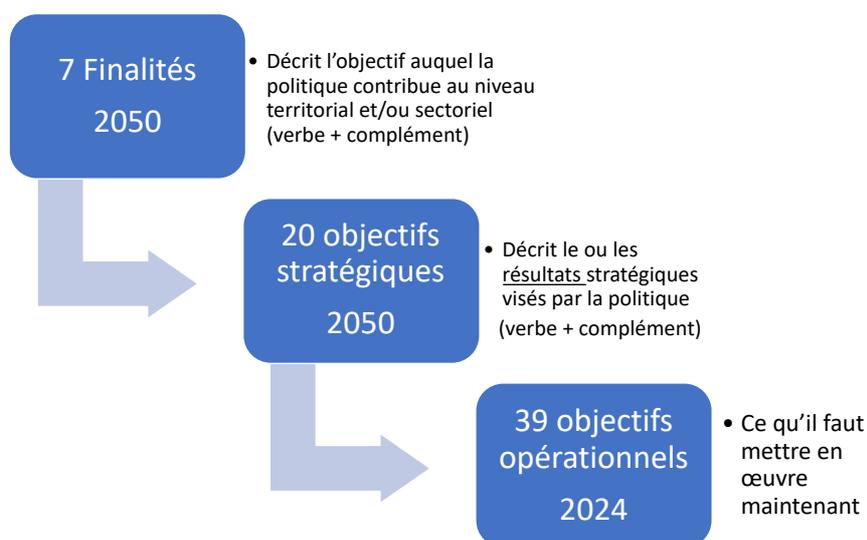
		2015	2030	2040	2050
		<b>TEPOS</b>			
Consommation d'énergie	Valeur en MWh	594 000	471 000	309 000	164 000
	%évolution		-20%	-48%	-72%
Production d'énergie	Valeur en MWh	79 000	253 000	310 000	369 000
	Facteur multiplicateur		X3	X4	X4,7

Ce scénario se décline également pour les autres objectifs visés par les PCAET

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif GRAND SUD TARN ET GARONNE 2030	Objectif GRAND SUD TARN ET GARONNE 2050
1	Emissions de GES	-40% par rapport à 1990 soit -28% par rapport à 2014	-30% par rapport à 2015	-75 % par rapport à 2015
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20% par rapport à 2012	-20% par rapport à 2015	-70 % par rapport à 2015
4	Part d'énergie renouvelable locale par rapport à la consommation	de 16% en 2016 à 32% en 2030)	de 13% en 2015 à <b>53% en 2030</b>	TEPOS en 2040
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	Diminution	-12%	/

- **La vision : les orientations stratégiques du PCAET**

La Vision du territoire est structurée en grandes finalités pour le Plan Climat Air Énergie Territorial.



Cette vision est ensuite déclinée dans le programme d'actions. Ce dernier est organisé en 39 fiches objectifs qui sont elles-mêmes déclinées en 123 actions qui pourront évoluer dans le temps.

Chacune de ces fiches objectifs contiennent :

- Des actions portées par le Grand Sud Tarn et Garonne
- Des actions portées par des partenaires (Chambres consulaires, associations, syndicats, etc.) et dans lesquelles ils se sont engagés. Celle-ci seront étoffées dans le cadre de l'animation du PCAET.
- De actions proposées aux communes. Elles doivent être approfondies et mises en œuvre dans le cadre de l'animation du PCAET,

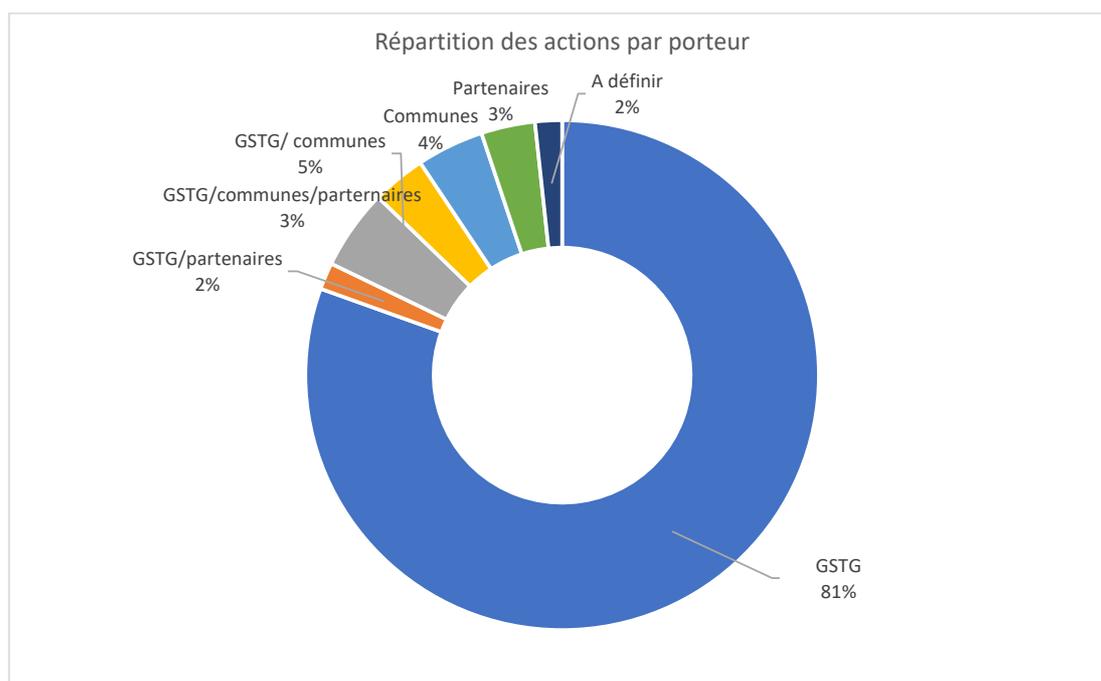
Ces 118 actions fait l'objet d'une planification :

Année de lancement	Nombre d'actions
En cours	6
2019	75
2020	22
2021	15

Soit 69 % des actions lancées avant fin 2019 et 87 % avant fin 2020.

### 118 actions

- 107 actions portées ou co-portées par GSTG
- 14 actions portées ou co-portées par les communes
- 9 actions portées ou co-portées par les partenaires



## 5.2.2. Les 39 objectifs opérationnels programmés

Les tableaux suivants listent les objectifs opérationnels programmés.

**Finalité 1 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit ses consommations d'énergie**

### 1.1. Axer le travail de sobriété vers le résidentiel

1.1.1 Construire des logements neufs performants et bio sourcés

1.1.2. Rénover le parc de logements privés existants

1.1.3. Accompagner les habitants et usagers sur les éco gestes

### 1.2. Lutter contre la précarité énergétique

1.2.1. Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (logement et mobilité)

### 1.3. Les collectivités exemplaires : pour le patrimoine public, aller vers des bâtiments à énergie positive et économes

1.3.1. Construire ou rénover des bâtiments publics pour un niveau de performance « Bâtiment à Energie positive »

1.3.2. Favoriser une meilleure utilisation énergétique des bâtiments publics

1.3.3. Améliorer la performance de l'éclairage public, créer des éclairages autonomes et lutter contre la pollution lumineuse

**Finalité 2 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié**

### 2.1. Favoriser et organiser les projets de production d'ENR d'envergure

1.1.1. Etablir un schéma de développement des ENR afin de localiser les potentiels de développement et anticiper sur l'aménagement de l'espace.

2.1.2. Mobiliser tous les acteurs et opérateurs d'énergies afin de construire une gouvernance de projet de développement des ENR

### 2.2. Développer les énergies renouvelables en diffus (particuliers et entreprises)

2.2.1. Développer les énergies renouvelables dans le résidentiel et les locaux d'activités

2.2.2. Développer l'utilisation des énergies renouvelables pour les transports

### 2.3. Développer les ressources financières locales pour les projets d'énergies renouvelables

2.3.1. Mettre en place un financement public et des coopérations avec les acteurs privés

2.3.2. Favoriser l'investissement participatif et citoyen à partir des initiatives locales

Finalité 3 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui réduit les déplacements motorisés et leurs impacts sur la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre.

### 3.1. Réduire les distances au quotidien et la place de la voiture

3.1.1. Développer l'offre de services de proximité (services itinérants, tiers lieux, centres bourg...)

3.1.2. Favoriser la non mobilité grâce à une offre numérique adéquate

### 3.2. Offrir des alternatives attractives à la voiture individuelle

3.2.1. Développer une nouvelle offre de transport en commun et relancer l'attractivité de l'offre existante (cadencement, offre tarifaire...)

3.2.2. Accompagner le changement de mobilité des personnes et des organisations et animer ce changement

### 3.3. Limiter l'impact environnemental et sanitaire des transports

3.3.1. Développer les motorisations et les énergies alternatives chez les particuliers et dans les flottes des collectivités et des entreprises

3.3.2. Réduire l'impact des livraisons (sur la qualité de l'air, les nuisances sonores...) et agir sur les flux de transports de marchandises

Finalité 4 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui anticipe le changement climatique

### 4.1. Anticiper la raréfaction de l'eau

4.1.1. Accroître la sobriété du territoire vis-à-vis de la ressource en eau

4.1.2. Renforcer la résilience et la capacité auto épurative des milieux humides pour résister au changement climatique

### 4.2. Protéger les populations des fortes chaleurs

4.2.1. Aménager les centres bourgs pour réduire l'impact des fortes chaleurs

4.2.2. Repérer et accompagner les habitants vulnérables aux fortes chaleurs

### 4.3. Réduire les risques naturels liés au changement climatique et protéger la biodiversité

4.3.1. Renforcer la perméabilisation des sols par l'aménagement et l'évolution des pratiques agricoles

4.3.2. Initier une politique de reboisement/plantation et recomposer la mosaïque paysagère pour restaurer la Trame Verte et Bleue (TVB)

Finalité 5 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui favorise une agriculture au service du territoire

### 5.1. Inciter à la consommation alimentaire locale et bas carbone

5.1.1. Soutenir et développer l'offre alimentaire locale et de saison

5.1.2. Promouvoir l'alimentation Bas Carbone

### 5.2. Préserver le potentiel agricole et forestier dans le cadre d'une exploitation respectueuse de l'environnement et de l'Homme

5.2.1. Réduire l'urbanisation d'espaces agricoles et forestiers pour éviter le déstockage de carbone

5.2.2. Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs

5.2.3. Accompagner les agriculteurs dans de nouvelles pratiques culturales, respectueuses de l'environnement et de la santé de l'Homme

**Finalité 6 : La communauté de communes Grand Sud Tar et Garonne, un territoire qui encourage les nouveaux modes de production et de consommation**

**6.1. Convaincre les acteurs socio-économiques de s'engager dans la Transition Energétique et Ecologique (TEE)**

6.1.1. Mobiliser les filières phares du territoire (logistique, déchets, arboriculture, etc).

6.1.2. Engager l'ensemble des acteurs socio-économique dans l'action

**6.2. Développer l'économie circulaire et solidaire**

6.2.1. Poursuivre et améliorer les efforts de gestion des déchets ménagers et assimilés, la prévention des déchets et la valorisation matière

6.2.2. Mobiliser tous les acteurs du territoire dans des démarches d'économies circulaire

**Finalité 7 : La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne, un territoire qui coordonne et pilote le Plan Climat Air Energie Territorial**

**7.1. Mobiliser les acteurs du territoire**

7.1.1. Mobiliser toutes les commissions intercommunales et les communes dans le PCAET

7.1.2. Mobiliser tous les partenaires potentiels (institutionnels, entreprises, chambres consulaires, associations, habitants...) et coordonner leurs actions

**7.2. Mettre en œuvre suivre et évaluer la mise en œuvre du PCAET**

7.2.1. Engager les moyens et ressources nécessaires

7.2.2. Créer un dispositif de suivi et d'évaluation « agile »

**7.3. Mener une démarche d'exemplarité interne**

7.3.1. Mener une démarche d'exemplarité interne sur les missions

7.3.2. Mener une démarche d'exemplarité interne sur l'organisation

## 6. Le dispositif global de suivi et d'évaluation

L'évaluation portera sur le niveau stratégique du PCAET sur la période 2019-2024 : soit les orientations stratégiques et opérationnelles et l'évaluation environnementales stratégiques.

### Dispositif annuel de suivi-évaluation

Pour répondre aux obligations réglementaires de produire une première évaluation au bout de 3 ans et être en mesure d'évaluer les 6 années de mise en œuvre du PCAET, **un dispositif annuel de suivi-évaluation sera mis en place.**

Il sera constitué de **deux instances de suivi-évaluation** :

#### Le Comité Technique (COTECH) PCAET

- **nouvelle mission de pilotage-suivi-évaluation** : il fait le point sur l'avancée des actions, il renseigne les indicateurs annuels, il est un lieu de partage des difficultés rencontrées sur la mise en œuvre des actions et de recherche collective de solutions. Il met à jour le tableau de bord de suivi des actions (ajouts d'actions nouvelles, renseignement des informations sur l'avancée des actions) et propose les actions prioritaires pour l'année qui suit.
- **Il se réunit à minima 2 fois par an avec un ordre du jour.**
- **Il produit un compte rendu et une mise à jour du tableau de bord à l'issue de chaque réunion. Il produit également un bilan annuel qui sera communiqué au COPIL.**
- **Il est composé d'agents des services de la CCGSTG concernés par les domaines d'actions du PCAET** : urbanisme, économie et emploi, mobilité, environnement, développement durable, numérique, social, culture.

En fonction des champs d'actions qui seront abordés, des « techniciens » des organismes partenaires peuvent être invités. >> Pour 2019 il a la même composition que le COTECH 2018.

#### Le Comité de pilotage (COPIL) PCAET

- **nouvelle mission de pilotage-suivi-évaluation** : il prend connaissance du bilan annuel produit par le COTECH, il formule un avis, il propose des ajustements, il valide les propositions d'actions prioritaires pour l'année qui suit. Il est l'organe politique qui assure le lien avec les commissions de la collectivité et avec les instances partenariales.
- **Il se réunit à minima 1 fois par an avec un ordre du jour.**
- **Il produit un avis sur le bilan annuel du PCAET.**
- **Il est composé d'élus de la CCGSTG couvrant les champs politiques du PCAET et de représentants des partenaires.** >> Pour 2019 il a la même composition que le COPIL de 2018.

### Des outils de suivi-évaluation

- **Un tableau d'indicateur regroupant une sélection d'indicateurs** :
  - **avec les indicateurs réglementaires qui seront renseignés au bout de 3 ans puis à échéance du PCAET (6 ans)**

- **des indicateurs** qui permettront de suivre l'atteinte des objectifs stratégiques
- **des indicateurs pour évaluer la démarche** (moyens, participation)
  
- Un **tableau de bord** qui sera partagé avec le COTECH et le COPIL. Il regroupe l'ensemble des actions qui constitue le PCAET, avec pour chaque action un pilote d'action, un budget, un calendrier, un indicateur, et des champs annuels pour noter les éléments qualitatifs d'avancée des actions

### Une communication annuelle d'un bilan

- **présentation du bilan annuel** (dans l'esprit du rapport développement durable) au **Conseil Communautaire** pour prise de connaissance, débat et validation, en cohérence avec le débat d'orientation budgétaire.
- **publication du bilan annuel sur les supports de la collectivité** (site web, magazine, envoi aux communes...)
- **Publication d'un article spécifique** sur les supports de communication de la collectivité (site web, magazine, envoi